



**PREMIERE ANNEE**

FICHE COMPTABLE A RETOURNER  
IMPERATIVEMENT  
LORS DE LA CHAINE D'INSCRIPTION  
(Date à confirmer)

MODE DE CALCUL

L'étudiant est soumis à l'engagement de sa famille ;  
**son rattachement familial est obligatoire.**

La contribution des familles est calculée selon **le dernier avis d'imposition connu (à fournir)** des responsables de l'élève.

Vous voudrez bien vous situer sur la grille en fonction de votre quotient

(Vous l'obtiendrez en divisant votre **revenu imposable** par le nombre de personnes fiscalement à charge)

**Nombre d'enfants fiscalement à charge :** \_\_\_\_\_

Nombre d'enfants dans la fratrie : \_\_\_\_\_

- 2 parts pour les Parents, même si le Père ou la Mère vit seul,

- 1 part (entière) par enfant **fiscalement** à charge,

- 1 part par adulte **fiscalement** à charge en plus du Père et de la Mère.

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION ANNUELLE
15*	>23 000€	5 500 € ou plus
14	De 19 501 à 23 000 €	4 800 €
13	De 16 501 à 19 500 €	3 800 €
12	De 15 001 à 16 500 €	3 200 €
11	De 13 501 à 15 000 €	2 650 €
10	De 12 001 à 13 500 €	2 350 €
9	De 10 501 à 12 000 €	2 050 €
8	De 9 501 à 10 500 €	1 840 €
7	De 8 501 à 9 500 €	1 630 €
6	De 7 501 à 8 500 €	1 400 €
5	De 6 601 à 7 500 €	1 200 €
4	De 5 801 à 6 600 €	1 050 €
3	De 5 101 à 5 800 €	900 €
2	De 4 001 à 5 100 €	700 €
1	Jusqu'à 4 000 €	450 €

\*Catégorie 15 : les familles déterminent elles-mêmes leur participation si le montant est supérieur à 5 500 €.